

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 10

Artikel: Comparaison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROLE DE MÉTIER

GOUOI donc, faudra-t-il bientôt, en certains pays, dire des hommes politiques ce que disaient de leurs augures les Romains de l'antiquité : c'est que deux augures ne pouvaient se regarder sans rire ? Il le paraît, vraiment.

On sait bien et depuis longtemps qu'en matière politique, il est certaines ficelles, certains trucs, à parler franchement, qui, pour n'être pas toujours très évidents, n'en sont pas moins nécessaires en telle ou telle circonstance. Il semble que le monde veuille être trompé.

Nul n'ignore, par exemple, qu'un magistrat qui, pour une raison ou pour une autre, tient à s'expliquer publiquement sur quelque affaire le concernant, se fait interroger à ce propos par un membre de l'assemblée législative. L'interpellateur sait aussi bien que l'interpellé de quoi il retourne, mais il fait l'ignorant, en même temps que le député soucieux des intérêts du peuple et du pays, sur la sauvegarde desquels il convient que « tout le monde soit bien au clair ».

Ce petit truc-là est monnaie courante; il est plus innocent, du reste. On en use chez nous comme ailleurs et les choses n'en vont ni mieux ni plus mal.

Il paraît aussi qu'il est des parlements — ce n'est pas du notre qu'il s'agit, en l'occurrence — où un député se proposant de prendre la parole dans un débat et voulant produire certains effets oratoires qui doivent porter, s'entend avec un collègue pour que celui-ci l'interrompe en divers endroits de son discours. Notez bien que, souvent, l'interrupteur se soucie comme un poisson d'une pomme de l'objet traité et que son intervention n'a donc rien de sincère. C'est pour la galerie. L'orateur est satisfait, l'interpellateur de même; et peut-être aussi l'auditoire, qui n'y a rien vu. Tout va bien.

Mais, pour la galerie, voici qui est mieux encore. On nous a donné le fait comme parfaitement authentique et nous n'avons aucune raison d'en douter.

Dans un pays qui n'est pas la Suisse, hâtons-nous de le dire, un homme politique allait faire une tournée dans une région industrielle où avait éclaté une grève qui durait depuis quelques temps déjà en dépit de l'intervention gouvernementale et de toutes les tentatives de conciliation.

Cet homme politique, que son intérêt personnel préoccupait sûrement plus que ceux du pays et des populations qu'il allait évangéliser, faisait chaque soir une conférence dans les localités les plus importantes de la région.

Or, en ce temps, la personne qui nous a conté la chose se trouvait justement dans les mêmes parages. Elle rencontre un jour, par hasard, un comédien de ses amis qu'elle n'avait revu depuis longtemps.

— Hé, salut, mon vieux ! Oh ! quelle bonne rencontre !... Comment va ?... Mais que fiches-tu là ? Es-tu engagé au Théâtre ?

— Mais non, mon cher, il n'y a rien à faire au théâtre, ici, par ce temps de grève. Du reste, j'ai mieux que le théâtre. Je gagne très bien ma vie.

— Tant mieux ! Tant mieux ! J'en suis enchanté. Alors que fais-tu ?

— Moi, et bien devine, mon cher... Oh ! tu ne trouveras pas. Je fais le « fils du proléttaire ». Je voyage avec X... le député, tu sais, qui fait une tournée de conférences dans le pays. Il paie bien mes services, va, mon vieux.

— Oui, mais je ne comprends pas.

— Voilà. N'est-ce pas, lorsque X fait une conférence, j'endosse un habit de travail semblable à ceux des ouvriers d'ici. J'entre dans la salle, je me place quelque part, le plus près possible de l'orateur et je fais comme tout le monde, j'écoute. Ah ! oui, mon cher, j'écoute, car il ne s'agit pas de rater le moment psychologique. A un endroit convenu entre nous, je me lève et j'interromps X : « Pardon, M'sieu X, mais je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur la façon de résoudre la question sociale. Ça ne colle pas. Votre argumentation est plus ou moins... oui,... enfin... Mais je ne veux pas vous contredire ici, car je ne saurais oublier ce que vous avez fait pour ma famille, pour mon vieux père. Je suis un tel. » Alors là, X, d'un ton bonhomme

et me faisant signe de la main : « Allons, allons, mon garçon, ne parlons plus de ça, je vous en prie. C'était tout à fait naturel. » Moi, je réplique, tu conçois : « Ah ! mais non, ce n'était pas si naturel que ça. Vous avez eu un geste généreux, sublime. Bien d'autres que vous ne l'auraient pas eu, ce geste, etc., etc. » Et je me mets à raconter une histoire à fendre l'âme, d'une famille en détresse, d'un pauvre père persécuté, sauvés miraculeusement par X

Le public, ému, applaudit, acclame X, nous saute au cou. Tu vois ça d'ici. Bien entendu qu'il n'y a pas un mot de vrai dans toute cette histoire.

Ah ! mais une fois, dans une autre tournée, ça faillit aller mal. Il y eut un petit avaro. Ce n'était pas de grève qu'il s'agissait, cette fois-là. Je tenais alors l'emploi de « bon bourgeois ». A un moment convenu, comme toujours, je devais interrompre X dans son discours et m'écrier : « Permettez, Monsieur, un tel » — je ne me souviens pas exactement qui c'était; Gambetta, je crois. Mais, bref, ça n'a pas d'importance. — Je devais donc dire :

Permettez, Monsieur, un tel, au congrès de 1860 et quelques — le chiffre exact m'échappe — a déclaré... » et je répétais les paroles de « un tel » au dit congrès. Ma foi, un jour ma mémoire me fut-elle infidèle, la langue m'a-t-elle fourchée, j'indiquai une mauvaise date. Un tel était déjà mort au temps où je le faisais parler. Rires et protestations dans l'auditoire, tu comprends. Mais X qui est très habile, répara bien vite ma bêvue. A la fin de la conférence, il n'y paraissait plus rien.

Voilà mon métier, mon cher. Il n'est pas trop mauvais, je l'assure.

J. M.

Aigre-doux. — M. X... est à table à côté d'une dame un peu maigre dont le corsage est très orné de fleurs.

— Oh ! madame, lui glisse-t-il avec amabilité, que de fleurs ! on dirait une plate-bande.

Comparaison.

Le pêcheur fort hasardeux,
Et le poète, homme insigne,
Se ressemblent; tous les deux
Mettent des vers à la ligne.

PAS POSSIBLE !!

TA veille d'une audience du tribunal de Payerne, dans laquelle M. Louis Ruchonnet — qui pratiquait alors le barreau — devait plaider, il rencontra par hasard, dans un café de la ville, un monsieur de Bâle, qui lui était inconnu, mais avec lequel il ne tarda pas à entrer en conversation.

Ils causèrent de la pluie et du beau temps d'abord, et d'un peu de tout ensuite. Notre canton, entre autres, essentiellement agricole, fournit à M. Ruchonnet le thème d'une foule de considérations intéressantes qui firent croire à son interlocuteur qu'il avait affaire au propriétaire de quelque grand domaine rural.

— Vous dirigez sans doute une importante exploitation agricole ? lui dit-il.

— Du tout, répond M. Ruchonnet, en amenant la conversation sur la culture de la vigne, dont il parla comme un homme qui en aurait fait l'objet d'une étude spéciale.

— C'est alors de viticulture que vous vous occipez, reprit le Bâlois.

— Eh bien, non, je ne possède pas de vignes.

— Ah !...

Tout à coup entra un lieutenant, ami de l'avocat, qui se mêla à la conversation. Celle-ci prit tout naturellement une tournure militaire et M. L. Ruchonnet y trouva l'occasion de traiter cette question au point de vue national, comme l'aurait fait l'officier supérieur le plus distingué.

Le pauvre Bâlois n'en revenait pas, étonné de la généralité des connaissances de cet homme qui était encore un mystère pour lui. Après le départ du lieutenant, sa curiosité de plus en plus excitée fit une nouvelle tentative auprès de celui qui causait si bien :

— Vous appartenez sans doute à l'état-major fédéral, monsieur ?...

— Moi, non, je n'ai pas encore cet honneur.

Un cigare de Payerne offert par le détenteur de l'établissement mit sur le tapis nos principales in-

dustries suisses, qui furent passées en revue avec une fécondité d'idées et d'arguments qui ne fit que mettre le comble à l'ébahissement du Bâlois. Il se demandait toujours qui pouvait bien être ce diable d'homme sachant tout et parlant de tout avec tant de compétence.

M. Ruchonnet fit une digression sur les forces motrices considérables que la Suisse pourrait fournir et les résultats merveilleux qu'on pourrait en attendre. Il en discuta, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue industriel, d'une façon si brillante, que celui qui l'écoutait religieusement grillait d'envie de faire plus amplement connaissance.

Aussi hasarda-t-il une dernière question :

— Votre conversation m'a si vivement intéressé, Monsieur, que vous voudrez bien me permettre de vous demander quelle est votre profession.

— Eh ! bien, Monsieur, fit Louis Ruchonnet, je suis représentant d'une importante fabrique de vinaigres.

— Pas possible !!!



LETTER DU MONT TERRI

TARTICLE suivant est extrait de l'*Union Helvétique*, de la Chaux-de-Fonds. Il est bon de sortir parfois un peu de chez soi, de voir ce qui se passe chez le voisin et ce que l'on y dit; et quand il s'agit de vieilles coutumes, de vieux idiomess, on fait ainsi de très intéressantes comparaisons. Il n'y a pas que le patois et les chansons du canton de Vaud, que diable !

La Société jurassienne d'émulation a eu l'heureuse pensée de recueillir les vieilles chansons qui firent les délices de nos pères et que la jeune génération avait à peu près oubliées et remplacées par d'inéptes scies de cafés-concerts.

Ce ne sont pas toutes des œuvres du terroir, mais plusieurs ont été rapportées par les soldats du régiment de l'Evêché — ce corps de mercenaires jurassiens qui avait l'honneur d'être compté au nombre des régiments suisses au service de la France — par ces gardes à l'uniforme rouge qui se distinguèrent lors de la conquête de la Corse, se firent hâcher à la bataille de la Moskova et dont les habitations portent encore ça et là dans le Jura bernois, la dénomination de « Tchie lo garde-suisse ».

Les chansons militaires sont donc nombreuses. Chants de conscription, complaintes de déserteur, souvenirs du grand ou du petit Napoléon, départs du pays, retours au foyer, mésaventures pareilles à celle du « colonel Chabert ».

Toute l'histoire de notre petite patrie revit dans ces vieux chants populaires. Les « Petignats » nous remémorent un épisode des troubles sanglants de 1740, l'attaque, à Courgenay, par les soldats du Prince-Evêque, de la maison du vieux Pierre Péquignat, qui rêva un des premiers de faire un canton suisse de l'Evêché de Bâle. Nos paysans chantent toujours « ce chant vengeur », comme le qualifie Virgile Rossel, mais en en soulignant malicieusement depuis quelque temps cette injonction :

Voili cment qu'è nos fât faire tus
Fotre ès tyrans lai pâle à tiu.

Heureusement qu'on ne comprend pas leur langue sur les bords de l'Aar !

La chanson de « La belle Suzon » évoque une sentinelle jurassienne faisant les cent pas devant quelque lointaine citadelle. Elle connaît sa consigne et la chanson le dit :

E n'y airait piepe piessa in tchait
Qu'y n'y euche demaindaie tiu èl était.

Non, pas même le petit caporal n'aurait pu passer sans donner le mot de passe, ce qui n'empêcha pas la belle Suzon d'être infidèle.

Puis, nous assistons au départ pour le régiment. Les conscrits qui ne se mouchent pas du pied chantent naïvement :